



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Deuxième réunion du réseau méditerranéen d'agents chargés
de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL
dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS)

REMPEC/WG.42/1/Rev.1
Date : 9 novembre 2017

La Valette, Malte, 28-29 novembre 2017

Original : français

Point 1 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**pour la deuxième réunion du réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application
des lois relatives à la Convention MARPOL
dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS)
qui se tiendra dans les bureaux du REMPEC à La Valette, Malte
du mardi 28 au mercredi 29 novembre 2017**

La réunion débutera à 9 heures le mardi 28 novembre 2017

Ouverture de la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Développements régionaux et internationaux en rapport avec le MENELAS
3. Mise en place d'une base de données du MENELAS sur les rejets illicites de substances polluantes par les navires
4. Proposition française de création de deux nouveaux outils de coopération judiciaire dans le cadre de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021) et du MENELAS
5. Rapports d'observation / de constatation de pollution en mer par les hydrocarbures
6. Examen des sanctions existantes applicables au niveau national en matière de rejets illicites de substances polluantes par les navires
7. Mesures en vue d'appliquer des systèmes de facturation raisonnable des prestations des installations de réception portuaires ou, le cas échéant, un régime sans redevance spécifique
8. Opérations de surveillance coordonnée aérienne des rejets illicites de substances polluantes par les navires en Méditerranée
9. Election du Président pour l'exercice 2018-2019
10. Travaux et réunions à venir
11. Questions diverses
12. Conclusions et recommandations

Clôture de la réunion